

## Taxes

### Taxe de base

La taxe de base couvre, les frais afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), ainsi que les frais de collecte et de transport (art.22 du Règlement relatif à la gestion des déchets).

Elle est fixée annuellement à :

- 60 francs par personnes majeures résidentes de la commune
- 160 francs par appartements affectés à titre de résidence secondaire
- 200 francs pour les commerces, les entreprises et les entreprises agricoles

### Taxe au sac

Les taxes au sac sont décidées par le comité de l'entente intercommunale pour la collecte et l'évacuation des déchets urbains de la Vallée de la Jogne. La taxe au sac dépend de la capacité du sac (art. 23 du Règlement relatif à la gestion des déchets).

Prix du rouleau :

17 litres = CHF 17.00

35 litres = CHF 25.00

60 litres = CHF 40.00

Les rouleaux de sacs poubelles sont disponibles à l'administration communale et dans les commerces locaux.

\*\*\*\*\*

## PET

Les sacs de PET ne doivent contenir que des bouteilles écrasées, marquées du sigle PET. Les emballages marqués PE ou PE-HD ne sont pas acceptés (gel douche, shampoing, sauce à salade, huile, vinaigre, produit de nettoyage, etc.).

